

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est réuni le 13 octobre 2020 à la salle socioculturelle, 2 route de Moulins, pour respecter la distanciation sociale, sous la présidence de JACQUARD Marie-Thérèse, maire, suite à une convocation en date du 8 octobre 2020.

Etaient présents :

Mmes et MM. ANGLARES Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DOMAS Julien, GIRARD Patrice, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MALANDRE Thierry, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine, TRION Serge.

Etaient absentes excusées :

Mme THOMAS-CHALOT Angélique, M. DARBELET Pierre, Mme MARCADIER Isabelle.

Pouvoirs : Mme THOMAS-CHALOT Angélique à Mme JACQUARD Marie-Thérèse ; M. DARBELET Pierre à Mme ANGLARES Annick ; Mme MARCADIER Isabelle à M. MALANDRE Thierry.

Secrétaire de séance : M. GIRARD Patrice.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 21 septembre a été adopté à l'unanimité.

Mme le maire propose au conseil municipal de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Tableau des effectifs
- Achat du terrain de M. COZIN.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1. Décision Modificative sur la ligne d'investissement « Signalisation »

La ligne était de 3 373 €. La commune doit prendre en compte la signalisation de la route de Moulins, suite aux travaux exécutés par le Conseil Départemental. Le surcoût est de 1 674 €. Cette somme sera prise sur la ligne de la mini pelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. Délibération Taux de promotion

Mme le Maire propose un avancement de grade pour 5 membres du personnel avec un taux de promotion de 100 %. Cette liste sera présentée à la CAP du mois de décembre au Centre de gestion. Son avis est consultatif mais il est obligatoire avant d'appliquer le changement. Le tableau des effectifs sera revu en conséquence.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3. Délibération du tableau des effectifs

Il s'agit du poste de l'Agence Postale. Mme RENOLLET Laurence arrive au terme de son contrat d'un an. Mme JACQUARD propose de l'embaucher en tant que stagiaire, toujours sur un temps de 26h00. Elle sera titularisée au bout d'un an si tout va bien. Il y aura une reprise d'une partie de l'ancienneté.

4. Délibération CAPAMAM

Il y a une convention entre CAPAMAM et la commune. Mme ANGLARÈS Annick est proposée pour représenter la commune au Conseil d'Administration de cette association qui intervient auprès des personnes à leur domicile.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5. Revitalisation du Centre bourg

Le 8 octobre 2020, M. Thierry THOMAS du Conseil Départemental est venu présenter à 12 élus le dossier de reconquête de centre bourg. Il doit aborder obligatoirement trois thématiques (habitat, vitalité, cadre de vie). Une étude sera programmée sur 9 mois à un an. Elle sera subventionnée à 80 % pour un plafond de 60 000 €. Elle devra prendre en compte celles déjà effectuées sur la commune, comme par exemple au niveau des CCAB. Elle déterminera le périmètre exact du centre bourg. 5 années de travaux sont prévues.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à ce projet de reconquête de centre bourg.

6. Délibération pour l'achat du terrain de M. COZIN et Décision Modificative.

M. COZIN présente la vente de son terrain, route de Moulins, au prix de 21 000 € pour 698 m2 de terrain. Mme Le Maire propose de prendre la ligne consacrée à l'achat du terrain « Âges et Vie » de l'ordre de 27 000 € pour régler l'achat du terrain et le coût du notaire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7. Questions diverses

- Mme le Maire a eu un entretien avec Mme BRIVET Valérie, nouvelle directrice de l'école. Le conseil d'école aura lieu le mardi 3 novembre 2020 à 17h30. Les suppléants des parents d'élèves ne seront pas invités par rapport à la Covid. La directrice demande qu'un travail soit fait en amont de la future déclaration des effectifs à l'Inspection Académique. La mairie devra fournir le nombre de naissances de 2018 et 2019. Ms. MARTEL Didier et MALANDRE Thierry se concentreront sur les nouvelles constructions et les nouveaux arrivants. Les enseignants travaillent sur le dossier ENIR.
- Mme Le Maire informe que la prochaine réunion sur la révision du P.L.U. avec les Services Publics Associés (Chambre d'Agriculture, Chambre de commerce, DDT, Moulins Communauté, Les Bâtiments de France...) se tiendra le 15 octobre 2020 à 9h00. Un projet de ferme photovoltaïque sera présenté.
- Mme le Maire signale que le rapport de l'expertise de l'entreprise Hydrotech sur les dégâts causés à la salle socioculturelle suite à la tempête a été envoyé au conseil municipal. Les

entreprises sont convoquées avec l'expert de l'assurance de la mairie le 3 novembre 2020 à 15h00 ainsi que l'architecte.

- Mme le Maire annonce la nouvelle convention avec l'IME qui va être signée par rapport à l'entretien des aménagements paysagers du carrefour de Ravard et celui de la Mineuse pour un coût de 1 600 € à l'année comme les mandats précédents.
- La commission du personnel annonce que le contrat aidé arrive à son terme (un an) au 18 novembre 2020. Il ne sera pas renouvelé.
- Mme RAY-PEROT Agnès fait savoir que la réunion des présidents d'associations se déroulera le 17 octobre 2020 à la salle socioculturelle. L'association des Robins Trévolois a repris ses activités.
- Mme RAY PEROT Agnès informe que les décorations de Noël ont été commandées et évoque la possibilité de réaliser des décorations en bois fabriquées en interne.
- Mme BERTHOMIER Laurence souhaite demander à l'IME et à Zénaïs si les jeunes peuvent participer à la fabrication de décorations de Noël en bois.
- Mme RAY PEROT évoque le projet d'installation d'une boîte à livres.
- Proposition de nouveaux horaires pour la bibliothèque : au lieu du mercredi Mme PEROT CLAVEL Lydie propose l'ouverture de la bibliothèque le mardi soir, le jeudi soir et un samedi sur deux.
- M. JOUBERT Jean-Paul a reçu l'entreprise SETELEN pour l'étude de la pose de la fibre à la mairie, l'école, le cabinet médical et la micro-crèche.
- M. JOUBERT informe de la réunion sur la ZAC le 22 octobre à 13h30 au sujet de remplacement et plantation de végétaux sur la tranche 1.
- Mme ANGLARÈS Annick signale que le repas du CCAS est annulé. Les personnes de plus de 68 ans vont recevoir un courrier d'information. Le CCAS a décidé de distribuer des colis de Noël pour les personnes à partir de 83 ans (au lieu de 85 ans et pour les personnes qui n'avaient pas participé au repas). Des devis ont été demandés à Bois Fleuri et Eric GEOFFROY. Pour les personnes en EHPAD, des ballotins seront envoyés. Tous les ballotins et les colis seront accompagnés d'une carte fabriquée par l'association CREASCRAPEPASSION qui sera signée par Mme Le Maire et Mme ANGLARÈS Annick.
- Mme ANGLARÈS a mis en place dans le cadre du CCAS, l'appel COVID à toutes les personnes âgées de 80 ans et plus pour prendre de leurs nouvelles. 56 ont été recensées. Elles apprécient toutes ces contacts.
- Pour que les trévolois puissent bénéficier de l'aide d'un euro sur les repas à domicile de la part du CCAS, ils devront remplir une fiche de liaison qui sera remise en mairie.
- M. MARTEL Didier déclare que le bulletin municipal sera distribué la semaine prochaine. Pour le site internet, la commission a retenu la proposition de Centre France « Net 15 » pour un montant de 2300,00 H.T. avec une maintenance de 227,00 H.T. par an. Une option pour

1200,00 H.T. pour 50 photos et vidéos est proposée, ce sera à étudier. Les deux autres devis reçus étaient plus chers (C tout Comme 3600,00 H.T. et Web Design 3200,00 H.T.).

- M. MALANDRE Thierry donne la date de la visite des bâtiments communaux par les élus le 24 octobre prochain à 9h00.
- M. MALANDRE Thierry annonce que le 26 septembre dernier, il a rencontré le lycée agricole de Neuvy. Il faut prévoir le remplacement des départs en retraite dans les années à venir du personnel technique. Des stagiaires ou apprentis pourraient être intéressants.
- Il indique que le débardage du bois des parcelles 34 et 10 est en cours, que des cartons ont été déposés dans la forêt et que les personnes qui ont déposé ces déchets vont être verbalisées par l'ONF, car elles ont pu être identifiées.
- Il ajoute que le marquage au sol dans le bourg va être effectué dès que la météo va le permettre ; que la DDT va refaire les fossés rue Denis Gadat d'ici fin novembre ; que le terrassement de l'établissement d'Âges et Vie est commencé depuis lundi dernier.
- Il indique qu'il ne reste que l'enduit à réaliser sur le muret situé à côté de la mairie rejoignant la ZAC ; que le produit anti-mousse sur le toit de la salle « La Chapelle » et des écoles va être mis pendant les vacances scolaires prochaines ; que le cimetière est désherbé en ce moment pour la Toussaint.
- M. MALANDRE Thierry présente les chemins appartenant à la commune sur une carte.
- M. GIRARD Patrice indique qu'il a visité le SICTOM (très intéressant) et que cet organisme met à disposition des communes un broyeur gratuitement.
- Il rajoute qu'il a constaté que des pierres acérées font leur apparition sur le parcours de bosses. Les employés communaux se chargeront d'enlever, dans un premier temps, les pierres visibles.
De la terre issue des travaux derrière la mairie sera mise en stock, puis étaler sur le parcours de bosses, quand la mini pelle sera arrivée, pour recouvrir définitivement les pierres dangereuses.
- Mme JACQUARD Marie-Thérèse annonce qu'il faut que la commune recrute trois personnes pour le recensement de la commune du 21/01 au 22/02/2021.
- Mme le Maire informe le conseil municipal que les enseignants proposent de rebaptiser l'école de Trévol en un seul nom : Ecole Henri MATISSE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.